

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2010

Publication : 10/09/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Direction de l'Environnement
et du Cadre de Vie

Service de l'Environnement
et de l'Agriculture

Le Chef du Service de l'Environnement
et de l'Agriculture


Eric LEVASSEUR

ARRÊTÉ n° 2010-019 SEA

CONSTITUANT la Commission Communale
d'Aménagement Foncier de **ROUFFACH**

Colmar, le - 9 JUIL. 2010

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN

- VU l'article L.3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Président du Conseil Général ;
- VU le titre II du livre 1^{er} des parties législatives et réglementaires du Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.121-3, R.121-1 et suivants ;
- VU la délibération n° CP 2009-14-6-2 du 6 novembre 2009 instituant une Commission Communale d'Aménagement Foncier dans la commune de ROUFFACH ;
- VU la désignation du président de la commission et de son suppléant par la Présidente du Tribunal de Grande Instance de COLMAR en date du 8 juin 2010 ;
- VU la délibération du conseil municipal de ROUFFACH en date du 8 juin 2010 désignant un conseiller municipal titulaire et deux conseillers municipaux suppléants et élisant les membres propriétaires de biens fonciers non bâtis pour siéger au sein de la commission ;
- VU la liste des membres exploitants, ainsi que la proposition désignation d'une personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et de sa suppléante, établie par la chambre départementale d'agriculture en date du 18 février 2010 ;
- VU la désignation par le directeur départemental des services fiscaux de son délégué en date du 25 février 2010 ;
- VU la désignation par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité de son représentant en date du 8 juin 2010 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La Commission Communale d'Aménagement Foncier instituée dans la commune de ROUFFACH est ainsi composée :

- * Présidence :
 - M. Michel LAFOND, titulaire
 - M. René SALLE, suppléant
- * M. le Maire de ROUFFACH :
 - M. Jean-Pierre TOUCAS
- * Conseillers municipaux désignés par le conseil municipal de ROUFFACH :
 - M. Simon MEYER, titulaire
 - Mme Joëlle LECHLEITER, premier suppléant
 - M. André KIENLEN, deuxième suppléant
- * Membres propriétaires des biens fonciers non bâtis élus par le conseil municipal :
 - MM. Edouard ISNER et René KOCH et Mme Jeanine MULLER-BOHRER, titulaires
 - M. Jean-Georges RECKERS, premier suppléant
 - M. José SCHMITT, deuxième suppléant
- * Membres exploitants désignés par la chambre d'agriculture :
 - MM. Michel WEINGAND, Daniel BASS et Jean-Louis BASS, titulaires
 - M. Jérôme KOCH, premier suppléant
 - M. Christophe BANNWARTH-PROBST, deuxième suppléant
- * Représentant du Président du Conseil Général :
 - M. Jean-Paul DIRINGER, titulaire
 - M. Georges WALTER, suppléant
- * Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages :
 - MM. Thomas DIRINGER, Nicolas KRUST et Daniel HOLFERT, titulaires
 - M. René ENGASSER, M. Rémy HAVA et M^{elle} Victoria MICHEL, leur suppléant respectif
- * Un délégué du directeur départemental des services fiscaux :
 - M. Philippe SOEHNLEN
- * Fonctionnaires :
 - Mme Mireille LUX et M. Thierry SAUTIVET, titulaires
 - M. Éric LEVASSEUR et Mme Viviane FLORANCE, suppléants
- * Le représentant de l'INAO :
 - M. Gérard MEYER
- * Le juge du livre foncier de la commune siège de la commission :
 - Mme Nicole DELETTRE

Article 2 :

Un agent du service du Conseil Général est chargé du secrétariat de la commission.

Article 3 :

La commission a son siège à la mairie de ROUFFACH.

Article 4 :

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, le maire de ROUFFACH et le président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de ROUFFACH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affichage à ROUFFACH pendant quinze jours au moins et publié au registre des actes administratifs du Conseil Général de Haut-Rhin.

LE PRÉSIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH